

VEILLE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Benelux

Une publication du SER de La Haye et du SE de Bruxelles
Juillet 2025

Le chiffre du mois

LE CHIFFRE A RETENIR

+1,3 %

Croissance du PIB du Benelux pour
2025 (simple moyenne des taux de
croissance nationaux)

Région du Benelux

- Les prévisions macroéconomiques du Benelux pour 2025
- La finance verte dans le Benelux
- La productivité dans le Benelux
- Participation des Pays-Bas et du Luxembourg au lancement du label « Finance Europe »

Belgique

- Le gouvernement fédéral Arizonne trouve un accord d'été concernant le marché du travail et les pensions
- Le comité d'étude sur le vieillissement dévoile une baisse attendue du coût budgétaire du vieillissement d'ici 2070
- Le Bureau fédéral du Plan publie ses perspectives économiques régionales pour 2025-2030

Luxembourg

- Le ministre des Finances luxembourgeois Gilles Roth annonce un ensemble de mesures pour renforcer l'attractivité de la place financière
- Le projet de réforme des pensions entre dans une phase de dialogue social
- Présentation du projet de réforme de l'impôt foncier

Pays-Bas

- Chute du gouvernement néerlandais, suite au retrait du PVV
- Le CPB offre une « cartographie » des conséquences macroéconomiques et budgétaires des programmes électoraux
- Nomination d'Olaf Sleijpen à la tête de la Banque centrale des Pays-Bas (DNB)
- Rapport de Rabobank sur les différences régionales en matière de rentabilité durable

Région du Benelux

Les prévisions macroéconomiques du Benelux pour 2025

La croissance économique de la région Benelux devrait s'accroître en 2025, principalement sous l'effet d'une reprise de la consommation intérieure. Les Pays-Bas afficheraient la plus forte dynamique, avec une croissance attendue à **+1,7 %**, portée par une demande intérieure soutenue tant par la consommation publique que par celle des ménages, elle-même stimulée par une amélioration du pouvoir d'achat. En Belgique, après une croissance estimée à **+1,0 % en 2024**, l'activité devrait bénéficier dès 2025 d'une augmentation significative des dépenses de défense, conformément aux engagements liés à l'objectif OTAN, ainsi que d'une progression de la demande intérieure. Ces éléments permettraient d'atteindre une croissance de **+1,3 % en 2025**. Le Luxembourg, en revanche, enregistrerait une croissance stable à **+1,0 %**, identique à celle de 2024. Cette stabilité résulte d'une conjoncture plus modérée malgré la résilience de certains moteurs internes.

L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation national (IPCN), devrait poursuivre son ralentissement dans les trois pays. En Belgique, l'inflation reculerait à **+2,1 % en 2025 (-1,0 pp en g.a.) en raison de** l'atténuation progressive des effets de la hausse passée des prix de l'énergie (2023), tant sur les biens et services que sur l'indexation automatique des salaires. Aux Pays-Bas, l'inflation devrait s'établir à **+3,2 %**, après **+3,2 % en 2024**, tirée à la hausse par les prix des produits alimentaires, des services et des loyers. Au Luxembourg, les prix à la consommation progresseraient de **+1,9 %**, contre **+2,1 % en 2024**, maintenant le pays comme celui affichant l'inflation la plus faible de la région malgré une légère hausse enregistrée en début d'année en raison de la levée partielle des boucliers tarifaires sur l'énergie.

Les finances publiques devraient se détériorer dans l'ensemble des trois pays en 2025. En Belgique, le déficit public s'aggraverait pour atteindre **-4,5 % du PIB**, sous l'effet d'une hausse continue des dépenses, en particulier les dépenses sociales (qui passeraient de **25,8 % du PIB en 2024 à 26,1 % en 2025**), et des dépenses militaires, conformément à l'accord de Pâques visant à atteindre un effort de défense équivalant à **2 % du PIB dès 2025**. Au Luxembourg, après un excédent budgétaire de **+1,0 % du PIB en 2024**, porté par une forte augmentation des recettes (**+10 %**), notamment grâce à l'impôt sur les sociétés et à la hausse des taux de TVA, le solde public reviendrait à **l'équilibre (0 % du PIB) en 2025**. Ce retournement s'expliquerait par une stabilisation des recettes et une reprise modérée des dépenses publiques, notamment en matière de prestations sociales, de salaires et d'investissement public. Aux Pays-Bas, le déficit public atteindrait **-2,1 % du PIB en 2025**. Cette dégradation résulterait d'une croissance plus rapide des dépenses publiques que des recettes, ces dernières enregistrant même un recul en part de PIB, notamment en raison de l'introduction d'une nouvelle tranche dans l'impôt sur les revenus du travail.

Dans ce contexte, les dettes publiques devraient poursuivre leur hausse en 2025. La dette publique du Luxembourg atteindrait 26,4 % du PIB (+0,1 point de pourcentage), tandis que celle des Pays-Bas progresserait à 45,1 % du PIB (+1,4 pp). La Belgique, quant à elle, devrait voir sa dette augmenter pour s'établir à 107,1 % du PIB contre 104,7 % en 2024.

La finance verte au Benelux

Les trois pays du Benelux affichent un engagement croissant en matière de finance verte, bien que leurs profils et niveaux de maturité diffèrent. Le Luxembourg s'appuie sur sa place financière, largement orientée vers les fonds d'investissement, pour se positionner comme un **hub européen de la finance durable**. Les Pays-Bas, quant à eux, misent sur **l'engagement soutenu des acteurs financiers domestiques** et sur une **supervision proactive** assurée par la banque centrale. La Belgique développe pour sa part un **écosystème vert en construction**, en mobilisant **des initiatives publiques et privées** afin de favoriser l'essor des produits financiers responsables.

Le **Luxembourg** s'impose comme le principal acteur du Benelux - et leaders européens - dans le domaine de la finance durable. Ce positionnement s'appuie sur une place financière fortement internationalisée, une spécialisation historique dans les fonds d'investissement, et l'accueil d'institutions supranationales telles que la Banque européenne d'investissement (BEI). La plateforme **Luxembourg Green Exchange (LGX)** illustre cette dynamique, en accueillant près de **la moitié des obligations vertes cotées dans le monde**, soit **900 Md€** en juin 2024. Le pays se distingue également par un encours particulièrement élevé de **fonds ESG** (3 248 Md€ au 1er semestre 2024). Selon le *Global Green Finance Index (GGFI)*, le Luxembourg se classe **3^e au niveau mondial** si l'on considère uniquement les professionnels de la finance verte, et **1^{er} en termes de profondeur de marché** (c'est-à-dire la levée de capitaux verts rapportée au PIB), un niveau **vingt fois supérieur à la moyenne de l'UE** selon une étude de New Financial. Ce leadership s'explique en grande partie par l'intensité de l'activité gouvernementale et supranationale, favorisée par la présence de la BEI.

Les Pays-Bas affichent une trajectoire robuste en matière de finance durable, portée par l'engagement actif des acteurs privés et une supervision proactive de la banque centrale, la De Nederlandsche Bank (DNB). Amsterdam se positionne au 5^e rang mondial dans le GGFI pour la finance verte pure, et 4^e en profondeur de marché, légèrement au-dessus de la moyenne européenne. La place néerlandaise se distingue par une diversification internationale élevée et un cadre structuré, marqué par le lancement de l'**AEX ESG Index** par Euronext, ainsi qu'une feuille de route ambitieuse pour 2024-2027, axée sur la décarbonation et l'harmonisation des standards ESG. Le marché des obligations vertes y connaît également une forte croissance, avec un encours de 107 Md€ en juin 2025, largement porté par les fonds de pension néerlandais.

La Belgique présente un profil plus modeste, mais affiche des avancées notables. Bruxelles se classe **27^e dans le GGFI "finance verte"**, et sa profondeur de marché reste inférieure à la moyenne

européenne. Toutefois, l'écosystème belge se structure progressivement autour d'initiatives publiques et privées. Le label "Towards Sustainability", promu par Febelfin, couvre désormais plus de 500 Md€ d'actifs labellisés à fin 2024, dont environ 25 % sont distribués sur le marché belge. Le lancement récent du BEL ESG Index par Euronext Brussels contribue également à renforcer la visibilité de la finance durable sur la place bruxelloise.

La productivité dans le Benelux

Les pays du Benelux affichent l'un des niveaux de productivité les plus élevés au monde, se classant tous dans le **top 10 mondial en termes de productivité horaire**. La croissance de la productivité représente un enjeu stratégique majeur pour la région : véritable moteur de la croissance économique, elle est essentielle pour faire face aux défis structurels, notamment le financement du vieillissement démographique.

La **Belgique** se distingue par une productivité horaire élevée, bien qu'inférieure à celle du Luxembourg. En 2023, elle occupait la quatrième place mondiale, avec une productivité d'environ 100 USD PPA par heure travaillée. Cependant, cette performance masque une dynamique de croissance modérée : entre 2019 et 2023, la productivité a progressé en moyenne de seulement 0,5 % par an — un rythme identique à celui de la zone euro, mais inférieur à celui observé entre 2000 et 2023 (0,7 % en Belgique, contre 0,8 % pour la zone euro). Ce ralentissement, partagé par la plupart des pays européens (à l'exception notable des Pays-Bas et de l'Autriche), s'explique par une baisse de la productivité dans l'industrie manufacturière, partiellement compensée par la vigueur des services marchands. Les secteurs du commerce, des services informatiques, de l'immobilier, de la R&D scientifique, ainsi que de la publicité et des services techniques ont notamment contribué positivement. Ce fléchissement résulte davantage d'un affaiblissement des gains au sein des branches existantes que d'un bouleversement structurel de l'économie belge. Malgré ce contexte, les perspectives à long terme sont plus encourageantes. Selon le Comité d'étude sur le vieillissement, la productivité du travail en Belgique devrait croître en moyenne de 1,1 % par an entre 2024 et 2070, portée par la digitalisation, la robotisation et le développement de l'intelligence artificielle.

Le **Luxembourg** conserve l'un des plus hauts niveaux de productivité horaire au sein de l'OCDE, se classant troisième au niveau mondial avec 128,8 USD PPA par heure en 2023. Ce résultat s'explique notamment par la forte spécialisation dans les services financiers et par une économie largement tertiaisée. D'après les données du STATEC, plusieurs branches – dont la finance, les activités scientifiques et techniques, ainsi que les services d'information et de communication – présentent une productivité horaire supérieure à la moyenne nationale. Néanmoins, la dynamique de la productivité réelle du travail est moins favorable. Entre 2010 et 2023, celle-ci a stagné, avec une croissance annuelle proche de zéro, voire légèrement négative (-0,2 %). Cette évolution fragilise progressivement l'avantage comparatif du Grand-Duché vis-à-vis de ses voisins européens. Deux facteurs principaux expliquent cette

inertie : d'une part, la diminution du temps de travail moyen par salarié pèse mécaniquement sur les gains de productivité ; d'autre part, la forte tertiarisation de l'économie, bien que concentrée dans des services à haute valeur ajoutée, limite les possibilités d'amélioration, contrairement à des économies plus industrialisées.

Les **Pays-Bas** figurent également parmi les pays les plus productifs au monde, occupant la dixième place avec une productivité horaire avoisinant 94 USD PPA. Entre 2013 et 2023, la croissance annuelle moyenne de la productivité du travail y a atteint 1,1 %, dépassant légèrement la moyenne de la zone euro (1,0 %). Cette performance s'explique en partie par des effets structurels, notamment une réallocation de la main-d'œuvre vers des secteurs plus productifs tels que la finance, les services informatiques ou le commerce de gros. Toutefois, la croissance interne des secteurs - en particulier dans les industries minières, manufacturières et logistiques - a ralenti, réduisant la part des gains provenant d'améliorations au sein des branches elles-mêmes.

Participation des Pays-Bas et du Luxembourg au lancement du label « Finance Europe »

Le jeudi 5 juin 2025, Éric Lombard, le ministre de l'Économie et des Finances français, a officiellement lancé, aux côtés de plusieurs homologues européens, dont ceux des Pays-Bas et du Luxembourg, le label « Finance Europe ». Cette initiative vise à orienter l'épargne des citoyens européens vers des placements financiers de long terme, contribuant ainsi au financement durable de l'économie européenne.

Pour obtenir cette labellisation, les fonds devront respecter un ensemble de critères précis. Ils devront investir majoritairement - à hauteur d'au moins 70 % - dans des actifs situés au sein de l'Espace économique européen. L'accent est mis sur les actions, afin de renforcer le financement en fonds propres des entreprises européennes. Les produits devront également encourager une détention longue, avec un horizon d'investissement minimum de cinq ans. Enfin, les avantages fiscaux éventuellement associés à ce label relèveront de la compétence de chaque État membre, en fonction de sa politique fiscale. Le label exclut toute garantie publique en capital, ce qui signifie que l'épargnant reste exposé au risque de perte.

Belgique

Le gouvernement fédéral Arizona trouve un accord d'été concernant le marché du travail et les pensions

Les partis de la coalition gouvernementale fédérale Arizona ont confirmé, le 21 juillet, avoir trouvé un accord d'été sur certaines orientations prévues dans l'accord de coalition. Les réformes issues de cet accord portent notamment sur **une flexibilisation du marché du travail, comprenant un élargissement du travail de nuit, la possibilité d'effectuer davantage d'heures supplémentaires, ainsi qu'une réduction du délai de préavis**. Une série de mesures fiscales vise à rendre le travail plus attractif, notamment par une hausse de la quotité exemptée d'impôt et un allègement de la fiscalité sur les bas

et moyens salaires. Selon le gouvernement, d'ici 2029, une personne active devrait percevoir en moyenne 100 euros nets supplémentaires par mois. L'accord confirme également l'introduction d'un système de bonus-malus pour les pensions, destiné à encourager le prolongement de la vie active, ainsi qu'une limitation des allocations de chômage. Cependant, certains économistes ont souligné un manque de cohérence dans les mesures visant à flexibiliser le marché du travail, ce qui pourrait entraîner des inégalités entre les différentes catégories d'actifs, notamment en faveur des retraités. Le Premier ministre Bart De Wever a toutefois indiqué qu'une deuxième lecture du projet de loi relatif à la réforme des pensions, en conseil restreint des ministres, permettrait de corriger d'éventuels effets indésirables avant le dépôt du texte au Parlement. Par ailleurs, un projet de taxation des plus-values des actifs financiers a été concrétisé au mois de juillet, prévoyant l'instauration d'une « cotisation de solidarité » de 10 % sur les plus-values.

Le comité d'étude sur le vieillissement réévalue à la baisse le coût budgétaire attendu du vieillissement d'ici 2070

Dans son dernier rapport annuel, paru en juillet 2025, le Comité d'étude sur le vieillissement indique que l'ensemble des dépenses sociales à charge de l'État belge passerait de 25,8 % du PIB en 2024 à 27,5 % du PIB en 2070. Cela correspond à un coût budgétaire du vieillissement de +1,7 point de pourcentage du PIB entre 2023 et 2070. Ce coût était encore estimé à +4,1 points de pourcentage du PIB dans le rapport précédent, publié en 2024. L'augmentation projetée du coût du vieillissement s'explique principalement par la hausse des dépenses de soins de santé (+2,1 points de PIB), tandis que les dépenses liées aux pensions évoluent de manière beaucoup plus modérée, avec un impact budgétaire estimé à +0,9 point de PIB sur la période 2024-2070. Cette révision à la baisse s'explique, selon le rapport, par les mesures adoptées par le gouvernement Arizona. En particulier, la réforme des pensions et la limitation dans le temps des allocations de chômage contribueraient, à politique inchangée, à contenir le coût budgétaire du vieillissement démographique.

Perspectives économiques régionales pour 2025-2030

En collaboration avec l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), Statistiek Vlaanderen et l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), le Bureau fédéral du Plan a publié, le 17 juillet, de nouvelles perspectives économiques régionales pour la période 2025-2030. Selon ces projections, la croissance économique devrait ralentir en Flandre (+1,5 % en 2025) et en Wallonie (+1,2 % en 2025) en 2026 et 2027, en raison d'un affaiblissement de la demande intérieure. Dans la région de Bruxelles-Capitale, la croissance serait plus modeste, atteignant en moyenne 0,7 % par an entre 2025 et 2027. Après avoir été fortement affectée ces deux dernières années, la croissance de l'emploi intérieur (mesurée sur le lieu de travail) devrait progressivement se redresser dans les trois régions à partir de 2025. Elle progresserait plus rapidement en Flandre et en

Wallonie qu'à Bruxelles, avec des taux de croissance annuels moyens de respectivement +0,9 %, +0,8 % et +0,4 % sur la période 2025-2030. Sur le plan budgétaire, et à politique inchangée, les déficits de la Communauté flamande et de la Région wallonne devraient diminuer d'ici 2027, avant de se stabiliser les années suivantes. En 2030, ils atteindraient respectivement -2,6 Md€ et -1,3Md€. À l'inverse, le déficit de la Communauté française devrait continuer à se creuser jusqu'en 2026, avant de se stabiliser à -1,8 Md€ en 2030. Quant à la Région de Bruxelles-Capitale, son déficit se détériorerait légèrement sur l'horizon de projection pour atteindre également -1,8 Md€ en 2030. Pour mémoire, à politique inchangée, le déficit public global de la Belgique est estimé à -47 Md€ en 2030, soit -6,5 % du PIB, selon le Bureau fédéral du Plan.

Luxembourg

Le ministre des Finances luxembourgeois Gilles Roth a annoncé un ensemble de mesures pour renforcer l'attractivité de la place financière

Afin d'attirer davantage de talents financiers au Luxembourg, le ministre des Finances, Gilles Roth, et le Premier ministre, Luc Frieden, ont déposé à la Chambre, le 24 juillet, un projet de loi sur la fiscalité du « carried interest ». Cette mesure vise spécifiquement les gérants de fonds d'investissement, dans un contexte où le Luxembourg, deuxième place mondiale en termes d'actifs de fonds sous gestion, attire traditionnellement les structures juridiques. Le ministre Gilles Roth a précisé qu'il s'agissait d'une demande de longue date du secteur, qui intervient alors que le Royaume-Uni vient d'annoncer un durcissement de son régime fiscal applicable au « carried interest ». Le projet de loi prévoit la mise en place de deux régimes fiscaux distincts, selon la nature du revenu : l'un pour le « carried interest » (sans investissement personnel du gérant dans le fonds), l'autre pour le « carried interest » (assorti d'un investissement du gestionnaire). D'autres mesures complémentaires ont également été annoncées, notamment l'introduction envisagée d'un régime fiscal favorable pour les stock-options dans les start-ups. Par ailleurs, la transformation numérique du secteur des fonds d'investissement devrait être accélérée grâce à un partenariat entre le ministère des Finances, la Luxembourg House of Financial Technology (LHoFT) et la société de capital-risque Middlegame Ventures. Ce partenariat vise à lancer un accélérateur « FundTech », destiné à soutenir le développement de solutions numériques adaptées aux besoins spécifiques des fonds.

Le projet de réforme des pensions entre dans une phase de dialogue social

La consultation engagée en octobre 2024 par le gouvernement de Luc Frieden en vue d'une réforme des pensions est arrivée à son terme. Elle devrait déboucher sur un ajustement paramétrique du régime par répartition actuellement en place, dans le but d'en garantir la soutenabilité à long terme. Le système est en effet confronté à un

déséquilibre croissant : à partir de 2026, il ne disposerait plus de ressources suffisantes, et nécessiterait un financement net à compter de 2045, une fois épuisée la réserve actuelle équivalente à 30 % du PIB (soit 27,4 Md€). À l'horizon 2050, le déficit pourrait atteindre 10 % du PIB. Dans son discours sur l'état de la Nation, prononcé le 13 mai 2025, le Premier ministre a présenté les grandes lignes de la réforme envisagée. La mesure phare concerne l'allongement de la durée de cotisation, afin de rapprocher l'âge effectif de départ à la retraite (actuellement de 59 ans) de l'âge légal (65 ans). La durée de carrière requise sera progressivement allongée de trois mois par an, jusqu'à un maximum de 45 années. Cette orientation a suscité une forte mobilisation syndicale, notamment dans la fonction publique. Pour faire avancer le processus, le gouvernement a lancé une nouvelle phase de dialogue social, entamée le 9 juillet, dans l'objectif de parvenir à un consensus avant la présentation d'un projet de loi, attendue au plus tôt en septembre 2025. Les négociations reprendront fin août, avant une réunion prévue le 3 septembre avec l'ensemble des parties prenantes.

Présentation du projet de réforme de l'impôt foncier

Conformément à l'accord de coalition 2018-2023, qui prévoyait une réforme de l'impôt foncier - fondé sur un modèle datant de 1941 -, le gouvernement a présenté, le 17 juillet, un projet de loi visant lutter contre la spéculation foncière et la pénurie croissante de logements à moderniser cette fiscalité. Le texte porte à la fois sur la réforme de l'impôt foncier et sur la création d'un nouvel impôt sur la mobilisation des terrains (IMOB). Initialement incluses, les dispositions relatives à l'imposition des logements inoccupés ont été retirées du texte, les députés ayant décidé de scinder le projet de loi n°8082 en deux volets distincts. La réforme de la taxe foncière prévoit de remplacer les valeurs unitaires actuelles, jugées « fixées de façon arbitraire », par un nouveau mode de calcul fondé sur l'utilisation potentielle du terrain. Ce calcul intégrera plusieurs critères : le potentiel constructible, la distance par rapport à la capitale, la surface du terrain et le nombre de services disponibles dans la localité. L'objectif est d'établir une base d'imposition plus objective, transparente et équitable. Parallèlement, l'instauration de l'IMOB vise à encourager la mise en construction des terrains et à dissuader la rétention spéculative. La procédure législative est prévue pour 2026-2027, durant laquelle 66 amendements ont déjà été déposés par le gouvernement. L'entrée en vigueur de la réforme est prévue pour 2028, avec une phase de test qui s'étendra jusqu'en 2030.

Pays-Bas

Chute du gouvernement néerlandais, suite au retrait du PVV

Le gouvernement néerlandais a présenté sa démission au Roi le 3 juin 2025, à la suite du retrait du PVV, principal parti de la coalition, en

raison d'un désaccord sur la politique migratoire. Ce retrait a entraîné la démission des ministres et secrétaires d'État issus du PVV, appelés à quitter leurs fonctions avec effet immédiat par leur chef de parti, Geert Wilders. De nouveaux ministres et secrétaires d'État ont depuis été nommés pour reprendre ces portefeuilles. Parmi eux, Vincent Karremans (VVD) a été nommé ministre de l'Économie, et Hanneke Boerma (NSC), secrétaire d'État au Commerce extérieur et à la Coopération au développement. Les trois autres partis de la coalition - le VVD (droite libérale), le NSC (social-conservateur) et le BBB (mouvement citoyen pour les agriculteurs) - continueront d'assurer la gestion des affaires courantes jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement, après les élections législatives anticipées prévues pour le 29 octobre 2025. Si cette configuration permet à la vie politique de se poursuivre, le Parlement (Chambre haute et Chambre basse) peut déclarer certains sujets comme « controversés ». Ces questions, une fois ainsi qualifiées, ne peuvent plus être débattues au sein de la Chambre qui les a déclarées, limitant ainsi la capacité effective du gouvernement à avancer sur ces dossiers. La liste des sujets jugés controversés par la Chambre basse a été publiée le 25 juin 2025. Si certaines politiques climatiques et énergétiques y figurent, les questions économiques, financières et européennes continueront d'être traitées. En amont des élections, la Commission économique centrale - composée de hauts fonctionnaires, du président de la banque centrale néerlandaise et des présidents des bureaux de planification - recommande à la prochaine coalition de privilégier les mesures permettant de stimuler les investissements plutôt que la consommation. Elle préconise également l'instauration de « règles du jeu économiques » visant à améliorer l'allocation des ressources limitées (main-d'œuvre, espace, environnement) au profit des activités à haute productivité.

Le CPB proposera une « cartographie » des conséquences macroéconomiques et budgétaires des programmes électoraux

En amont des élections législatives anticipées du 29 octobre 2025, le Bureau central de planification (CPB), l'office néerlandais de planification économique, relance son exercice d'évaluation de l'impact macroéconomique et budgétaire des programmes électoraux. Mis en place depuis 1986, ce service vise à offrir à l'électorat une vision comparative des effets potentiels des politiques publiques proposées par les partis politiques. Une évaluation jugée « positive » par le CPB est souvent interprétée comme un gage de crédibilité par les formations politiques. Lors de la dernière édition en 2023, l'influence du CPB sur le débat public, ainsi que son insistance sur les indicateurs macroéconomiques et budgétaires de court terme, avaient suscité des critiques de la part de plusieurs partis et analystes économiques. Le PVV, le NSC et le BBB avaient alors refusé de soumettre leur programme à l'évaluation.

En réponse à ces critiques, le CPB a révisé sa méthodologie afin de mieux prendre en compte les effets structurels des propositions et d'élargir les thématiques couvertes. L'analyse portera désormais sur un ensemble plus diversifié de domaines, incluant les finances

publicques, la macroéconomie (via l'approche par les dépenses), les revenus (pouvoir d'achat et pauvreté), les investissements et les connaissances, le climat et l'environnement, l'emploi ainsi que la santé et le logement. Le parti BBB a d'ores et déjà annoncé son intention de soumettre son programme à cette évaluation dans le cadre de l'exercice 2025.

Nomination d'Olaf Sleijpen à la tête de la Banque centrale des Pays-Bas (DNB)

À l'issue de quatorze années de mandat en tant que président de la Banque centrale des Pays-Bas (De Nederlandsche Bank – DNB), M. Klaas Knot a transmis ses fonctions à M. Olaf Sleijpen le 1er juillet 2025. Cette nomination, proposée par le conseil de surveillance de la DNB, a été entérinée par décret royal sur recommandation du ministre des Finances, M. Steven Heinen. M. Sleijpen exercera un mandat d'une durée de sept ans.

Membre du directoire de la DNB depuis 2020, M. Sleijpen dispose d'une expérience approfondie au sein de l'institution, qu'il a rejointe pour la première fois en 1993 en qualité d'économiste. Il y a occupé divers postes à responsabilité dans les domaines de la politique monétaire, des relations internationales et de la communication. Entre 2001 et 2004, il a été conseiller auprès du président de la Banque centrale européenne (BCE), avant de rejoindre les fonds de pension néerlandais ABP et APG. Il a réintégré la DNB en 2011, où il a successivement dirigé les départements de la supervision des fonds de pension, de la politique de supervision, puis de l'assurance. Depuis 2020, il occupait les fonctions de directeur exécutif en charge des affaires monétaires, couvrant notamment la politique économique, la stabilité financière, les marchés, les systèmes de paiement et les statistiques.

Fort de plus de 25 années d'expérience au sein de la DNB, M. Sleijpen s'est engagé à poursuivre le renforcement de la crédibilité de l'institution et à faire face aux grands défis économiques contemporains, parmi lesquels la stabilité des prix, la résilience du système financier et l'innovation technologique. En sa qualité de président de la DNB, M. Sleijpen représente les Pays-Bas au sein du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne, participant ainsi aux décisions de politique monétaire de la zone euro. Sa fonction comporte par ailleurs une dimension internationale marquée, impliquant une participation active à plusieurs comités et instances européennes et multilatérales. Il est également membre nommé par la Couronne du Conseil économique et social (SER), organe consultatif majeur auprès du gouvernement néerlandais.

Rapport de Rabobank sur les différences régionales en matière de rentabilité durable

Le 8 juillet 2025, la banque néerlandaise Rabobank a publié [une étude](#) portant sur les disparités régionales en matière d'évolution de la productivité (sur la période 2010–2023) et de transition écologique (mesurée par un score de durabilité entre 2022 et 2024) au sein des entreprises. Les économistes de Rabobank ont analysé ces deux

dimensions, séparément puis conjointement, à partir d'un découpage du territoire national en 26 régions d'activité économique. L'objectif de cette analyse est de mieux intégrer les actions en faveur de la durabilité ainsi que leurs effets dans l'évaluation de la productivité.

Selon le rapport, la mesure combinée de la productivité et de la durabilité permet de mettre en évidence la capacité d'une région à générer une rentabilité durable. Les résultats révèlent que les régions du « Grand Amsterdam » et de Brainport Eindhoven se distinguent par leur aptitude à conjuguer amélioration de la productivité et progression de la durabilité. En revanche, les régions du Brabant-Septentrional, du Limbourg-Méridional et de Groningue se démarquent spécifiquement sur le critère de la durabilité. Par ailleurs, l'étude souligne que de nombreuses régions présentent soit un niveau élevé de productivité accompagné d'un faible score de durabilité, soit l'inverse. Seules quelques-unes parviennent à afficher des performances élevées sur ces deux axes simultanément.

aude.robin-mitreviski@dgtresor.gouv.fr arnaud.boulanger@dgtresor.gouv.fr

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Services Économiques de La Haye et Bruxelles

Rédaction : SER de de La Haye et SE de Bruxelles

Abonnez-vous : lahaye@dgtresor.gouv.fr